CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX DU JEUDI 29 JANVIER 2026

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Celle-ci ouvre la séance à 20h08 : elle remercie les personnes présentes pour leur participation à cette séance du Conseil général, leur demande de bien vouloir éteindre leur téléphone portable et invite les personnes, qui ne sont pas membres du Conseil général et la presse à prendre place au fond de la salle. Elle rappelle que les séances sont enregistrées pour les bons soins de la rédaction du procès-verbal, enregistrement qui n'est pas archivé mais est effacé après l'acceptation du procès-verbal.

1. APPEL

Sur 59 membres, 36 sont présents, 17 sont excusés et 6 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Georges Cherix, Syndic, n'a pas de communication.

Mme Nicole Cattano, Municipale : Ecoles : le projet d'agrandissement du collège suit son court. La Municipalité a fait un appel d'offres sur le marché public et l'architecte a été déterminé selon ce marché. Le projet peut aller de l'avant. Sécurité sociale : Elle annonce que selon le budget, une somme a été mise pour du mobilier urbain, urban fitness, mobilier d'installation de fitness. La Municipalité attend une offre. A sa réception, elle fera une mise à l'enquête. Il est prévu de mettre 3 mobiliers à la place de la Vignettaz.
Au sujet du sondage PECC reçu, plan énergie climat communal, sur le site de la commune, le compte rendu et l'analyse se trouvent dans les actualités. Elle remercie les personnes qui ont bien voulu répondre au sondage.

M. Nicola Cassetta, Municipal : Déchets : la commune rencontre des soucis avec les poubelles des voies publiques, qui normalement, doivent être là pour des déchets de la voie publique et non pour du poisson fermé dans des cornets plastic ou autres déchets ménagers qui doivent être dans les poubelles taxées.

MM. Vincenzo Camuglia et Frédéric Strittmatter, Municipaux : n'ont pas de communication.

3. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Néant.

4. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Le bureau du Conseil général cherche 1 personne pour pallier les élections/votations du 8 mars. Le dépouillement débutera à 11h00. Les personnes devront être là à 10h45. Si des

personnes sont disponibles, également l'après-midi, elles peuvent s'annoncer auprès de Mme Anita Cochard.
Elle relève que beaucoup de personnes n'ont pas répondu pour le souper du 12 février prochain et demande que les personnes annoncent leur présence ou absence à ce souper.

5. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est modifié car M. Benoît Biéler, directeur du SDOL est là spécialement pour le préavis
n° 01/2026 en cas de question. Dès lors, la présentation du nouveau site internet communal sera faite dans les divers.
L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

Avant de faire voter, la Présidente annonce qu'il y a eu un petit souci dans l'envoi des documents pour le rapport de l'ORPC, ce n'était pas le bon document. Par conséquent, le document correct sera envoyé avec les documents pour la prochaine séance.

M. Nicola Cassetta, Municipal, ne comprend pas la phrase en page 3 : *répond avoir obtenu l'accord de M. Georges Cherix, Syndic.*
Mme Anita Cochard explique ce que cela veut dire et informe que le PV sera corrigé comme suit :
M. Nicola Cassetta, Municipal, répond, **après avoir obtenu l'accord de M. Georges Cherix, Syndic de répondre à sa place.**

Mme Françoise Cuérel relève qu'en page 4, il est noté COGEGI au lieu de **COGEFI**.

Mme Nadia Barbey, en page 5, juste après le mot APEMS en début de ligne, c'est **ils** doivent se …

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté moins 3 abstentions.

7. ASSERMENTATIONS

Mme Cherix Sandrine et M. Rebord Maxime prêtent serment devant l'assemblée après la lecture de l'article 9 de la loi sur les Communes par la Présidente et sont applaudis. Avec la démission de Mme Schir Margaux, le Conseil général compte 61 membres à ce jour.

8. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 01/2026 RELATIF À LA DÉCISION FINALE RELATIVE À L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DU PLAN D'AFFECTATION (PA) CROIX-DU-PÉAGE

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Georges Cherix, Syndic, demande la lecture du rapport.
Avant de lire le rapport de la commission, Mme Magalie Lo Niglio, annonce qu'elle a vu avec M. Georges Cherix, Syndic, une modification au point 1. La modification se situe au niveau des deux oppositions : M. Georges Cherix, Syndic, prend la parole et précise que lors de notre séance de 2024, le Conseil général a levé les oppositions de Pro Vélo Lausanne et ATE Vaud et ces 2 oppositions doivent être fixées par le Canton, c'est eux qui doivent lever les oppositions. Le Conseil général a donné le signe qu'il fallait les lever mais aucune n'a été levée par le Canton. Maintenant, la Municipalité repasse le préavis pour lever ces oppositions à nouveau, parce qu'il y avait eu un vice de forme que le Canton ne pouvait pas accepter. Avec le

préavis de ce soir, lorsque le Canton recevra notre Ok, il pourra lever les deux oppositions encore en cours.
Elle donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 01/2026. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis 01/2026 tel que présenté.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Yolande Riche demande : quant à la consultation publique qui aurait été approuvée par le Conseil, et par le Département, s'il y a à nouveau une consultation publique après qui permet d'avoir des oppositions ?
M. Georges Cherix, Syndic, répond par la négative.
M. Benoît Biéler, directeur du SDOL, répond que c'est la particularité de cette procédure. La décision que le Conseil prend ce soir : le document qui est à l'intérieur de ce préavis sera mis en consultation publique. Des gens pourraient à ce moment-là s'exprimer à nouveau mais seulement sur la partie de l'étude de l'impact sur l'environnement et non sur le contenu du plan. C'est la particularité de cette procédure, c'est l'étude de l'impact sur l'environnement qui fait une sorte de double procédure. Donc là, il y aura encore une consultation publique que sur l'étude de l'impact sur l'environnement afin de bien vérifier que les enjeux environnementaux ont bien été pris en compte dans la suite de la procédure.
Mme Yolande Riche demande si cette étude sur l'impact a été mise à l'enquête.
M. Benoît Biéler, directeur du SDOL, répond que cela a été mis à l'enquête avec toutes les pièces du dossier. Vu qu'il peut y avoir des modifications après le traitement des oppositions, c'est remis encore une fois à l'enquête. C'est la procédure particulière des études d'impact sur l'environnement. Il ne peut pas dire pour quelles raisons le Canton procède ainsi. Mais c'est cette erreur qui a été faite dans la procédure. C'est ce qui a été oublié. Voilà pourquoi cela doit repasser devant le Conseil afin de valider la décision finale qui sera mise en consultation.
Mme Yolande Riche demande ce qu'il se passe s'il y a des oppositions à cette consultation publique.
M. Benoît Biéler, directeur du SDOL, répond que les personnes pourront émettre des remarques qui devront être prises en compte, non plus dans cette procédure, mais au moment des permis de construire. C'est une sorte d'anticipation de la prise en compte des futurs permis de construire. Cela est seulement lié à l'aspect environnemental. Il attire notre attention sur les remarques qu'il y a au moment du permis de construire : comme veiller au traitement des terres ou des choses comme cela. Si les opposants considèrent que ce qui a été inscrit comme demandes pour les futurs permis de construire n'est pas suffisant, ils peuvent s'opposer maintenant afin de demander plus pour les futurs permis de construire. Cela sera traité dans le cadre d'une procédure avec le Canton. Il ajoute que la plupart du temps, il n'y a pas de nouvelles oppositions car les gens se sont exprimés sur l'entier du dossier.
M. Georges Cherix ajoute que le pinailleur pourrait aller chercher, ce qui retarderait l'entrée du préavis et la levée des oppositions.

Mme Vreni Boss se réfère, à la page 4 du préavis, point 2.4.2, sites contaminés, c'est marqué : plusieurs sites contaminés sont identifiés au sein du périmètre du projet, des mesures ont été définies. Elle demande ce que c'est comme contamination.
M. Georges Cherix répond qu'il n'y a pas de contamination à ce jour.
M. Benoît Biéler, directeur du SDOL, répond qu'il peut y avoir des cas de figure, au moment du dégrappage, on va tester la qualité des sols et à ce moment-là, on peut identifier d'éventuelles pollutions. C'est surtout dans le cas de figure où l'on retravaille sur des parcelles qui sont déjà construites où il y avait déjà une occupation qui aurait pu entrainer des fuites d'huile et à ce moment-là, il faudrait le traiter. Il n'y a pas de cas lourd et important sur la zone.
M. Benoît Biéler, directeur du SDOL, informe que dès qu'il y a le moindre doute, il est mis un point d'identification puis l'investigation est faite avant le permis de construire. Il ajoute que ce n'est pas sûr qu'il y ait une pollution, c'est un doute, vu les activités antécédentes.

M. Daniel Perrudet demande si, pour ces sites pollués, il n'y en a pas qui sont sur le site du Canton de Vaud.
M. Benoît Biéler, directeur du SDOL, répond qu'il ne sait pas. Le Canton connaît probablement mieux la situation.

Mme Vreni Boss : à propos d'une installation sanitaire qui présente un risque, cela est quelque chose de connu, concret ou c'est aussi potentiel.
M. Benoît Biéler, directeur du SDOL : c'est au sujet de B. Braun sur Crissier, qui manipulait des produits considérés comme étant à risques, ce qui pouvait avoir un impact sur toute la zone y compris sur la partie Villars-Sainte-Croix. Comme c'est dit dans la phrase suivante : ils ont cessé d'utiliser ces produits. Cela avait été identifié au début du processus comme étant un site à risque d'accident majeur et depuis, ils ont changé leur processus et donc il n'y a plus ce risque-là.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Vote :

d'adopter le projet de décision finale relative à l'étude d'impact sur l'environnement du plan d'affectation (PA) "Croix-du-péage".

Le préavis municipal N° 01/2026 est accepté, moins 4 abstentions.

M. Benoît Biéler, directeur du SDOL, est remercié et libéré.

9. RÉAVIS MUNICIPAL N° 02/2026 RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 65'000.00 POUR LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE AU CHEMIN EN VIGNY

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Georges Cherix, Syndic, demande la lecture du rapport.

Mme Vivette Pilloud, donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 2/2026. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté. Au terme de la lecture, elle est applaudie.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Yvette Jenny se réfère au paragraphe "Contexte par développements futurs" du quartier Sansy/Saugeon, elle pensait qu'il n'était plus possible de construire.
M. Georges Cherix, Syndic, répond que quand la nouvelle LATC est sortie, la Municipalité a dû arrêter de faire ce quartier. Il précise que ce quartier figure dans le système du Canton et il pense que dans les années 2033-2035, il sera possible de remettre un projet sur le rail. Il pense que d'ici 2 à 3 ans les promoteurs peuvent lancer à nouveau un appel.

M. Christian Baur est interpellé par la demande de subvention, en page 3, travaux divers.
M. Nicola Cassetta, Municipal, répond que les CHF 2'500.00, c'est la subvention que la commune risque d'obtenir.
M. Christian Baur demande si cela fait partie du coût des travaux.
M. Nicola Cassetta, Municipal, répond par l'affirmative. Il explique, la demande de subvention par l'ingénieur coûte CHF 2'500.00 et l'espérance serait que le 25% de la tuyauterie devrait être subventionnée. Il précise que la Municipalité a travaillé sur ce projet avec le bureau Chevalier SA qui demande CHF 2'500.00 pour cela. Habituellement, la Municipalité travaillait avec le bureau BBHL qui lui demandait CHF 7'000.00 pour la même prestation.

Mme Yolande Riche concernant le Chemin Au Village, selon le plan, le remplacement s'arrête avant. Elle demande ce qu'il en est quant à la traversée de la route.
M. Nicola Cassetta, Municipal, répond que cela va de la borne hydrante, qui est dans la cour, à celle du fond avant le chemin. A la demande de Mme Riche, il répond que la traversée de la route a été changée en 2006.

Vote :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 65'000.00 pour le remplacement d'une conduite d'eau potable au chemin En Vigny,
- de financer CHF 65'000.00 par la trésorerie courante,
- de porter au budget de fonctionnement, dès la fin des travaux, l'adaptation des charges usuelles d'exploitation,
- le montant sera amorti par un amortissement budgétaire par le compte 71000.3300.00.

Le préavis municipal N° 2/2026, est accepté à l'unanimité.

M. Nicola Cassetta, Municipal, remercie l'assemblée.

10. POSTULATS/MOTIONS.

La parole n'est pas demandée.

11. DIVERS

Avant de présenter le nouveau site internet, M. Georges Cherix, Syndic, précise que le site a été modifié car le support d'Ofisa informatique SA était en fin de vie. Il ne donnait plus la possibilité de se développer. Le site a été fait par la société 321 (troisdeuxun). Il pense que c'est un bon choix, c'est plus intuitif, plus facile et surtout pour l'administration, c'est plus simple d'ajouter ou modifier des choses, des photos. Auparavant, il fallait passer par un soft Access plus complexe qui n'est quasi plus en fonction dans les communes. Il présente au rétroprojecteur les différentes possibilités qu'offre la nouvelle interface du site. Il précise qu'actuellement il est possible de réserver en direct les salles et le refuge, selon l'ordre de réservation si deux en même temps. A la demande de M. André Favez, il est précisé que l'ouverture, pour les réservations des salles et du refuge, demeure ouverte prioritairement aux habitants en termes de mois. Au terme de la présentation, il est applaudi.

M. Daniel-André Denoréaz se réfère au règlement reçu, quant à la hauteur des branches aux bords des routes, qu'il fallait couper à 5m de hauteur. Sur le Chemin de la Reine, il a été installé des candélabres, qui regardent la route, qui sont à 2m70. Bien sûr que le premier camion qui a passé, a ramassé le candélabre. Il demande pourquoi il a été mis des candélabres à 2m70 de haut.
M. Vincenzo Camuglio, Municipal, répond que cela ne lui dit rien.
M. Daniel-André Denoréaz précise que les mats ont été changés à 2m70 de hauteur.
M. Georges Cherix, Syndic, annonce que sur les chemins privés, les mats sont à 2m70.
Il lui est répondu que le chemin de la Reine n'est pas privé.
M. Vincenzo Camuglia, Municipal, précise que les mats n'ont pas été changés mais uniquement la tête.
M. Georges Cherix, Syndic, précise qu'il y a un mat qui a été changé à 2m70.
M. Daniel-André Denoréaz s'étonne qu'il n'y ait pas de contrôle après des travaux onéreux.
M. Nicola Cassetta, Municipal, précise que les travaux ont été faits par rapport à des plans. Il n'est pas au courant de changement. Il ira contrôler. En principe, il n'y a que les têtes qui ont

été changées. Si un mat a été changé, c'est qu'il était rouillé et qu'il a été remis à la même hauteur qu'avant. En théorie, les plans sont respectés.
M. Daniel-André Denoréaz précise qu'avant il était droit et que maintenant il est sur la route.
M. Nicola Cassetta, Municipal, ira voir car avant il était droit et maintenant il y a le retour pour le LED mais il n'est pas plus haut ou plus bas qu'avant. Il ira regarder pour quelle raison et s'il faut faire un changement.

M. Daniel-André Denoréaz annonce qu'il trouve le cimetière beau, c'est une belle réalisation. Il pense qu'au niveau de la fréquentation, ce sont plutôt des personnes âgées. Quelqu'un avec un tintébin, par où passe-il ?
M. Georges Cherix, Syndic, répond par l'église, il y a un nouveau chemin qui a été fait.
M. Daniel-André Denoréaz demande quel est l'avantage de ce cheminement car il faut faire tout un tour.
M. Nicola Cassetta, Municipal, précise que les entrées n'ont pas changé.
M. Daniel-André Denoréaz répond que les entrées n'ont pas changé mais qu'il y a un muret infranchissable.
M. Vincenzo Camuglia, Municipal, précise que le muret était existant, il a été refait. Il a des photos en cas d'intérêt.
M. Daniel-André Denoréaz répond qu'il y a un problème d'accès pour des gens qui ont des problèmes à marcher.
Des voix dans l'assemblée répondent qu'il y a le chemin vers l'église.
M. Daniel-André Denoréaz répond que cela fait encore un bout de plus pour des personnes qui ont de la peine à marcher. Il propose à M. Vincenzo Camuglia, Municipal, d'aller voir sur place.

Mme la Présidente demande quand il y aurait à nouveau de la lumière au chemin des Raveyres/Vignettaz, elle trouve qu'il fait vraiment sombre.
M. Vincenzo Camuglia, Municipal, répond que cela va arriver, courant février. Les candélabres sont arrivés mais ils étaient faux.
M. Georges Cherix, Syndic, dit qu'il aurait pu être laissés les anciens jusqu'à ce que les nouveaux arrivent.
M. Vincenzo Camuglia, Municipal, répond que tous les chemins qui appartiennent à la commune ont les mêmes candélabres. Pour ces deux candélabres, ils ont été commandés dans le même style que ceux situés sur les chemins de la commune.
Mme la Présidente répond que si c'est pour février cela va mais que si cela devait durer, s'il était possible de mettre quelque chose de provisoire, parce que c'est très très sombre.

Mme Monika Mosbahi demande, vu le nombre de candidats aux élections à la Municipalité, s'il est prévu une soirée d'information, de présentation.
M. Nicola Cassetta, Municipal, répond qu'il y aura un Cancoir spécial élections qui va arriver avec la présentation de presque tous les candidats, un seul a refusé.

M. André Favez demande si aux Raveyres, les candélabres resteront du même côté.
M. Vincenzo Camuglia, Municipal, répond que cela vient au même endroit qu'avant.

M. André Favez revient sur une soirée où il y a eu des pétards pas possibles, des fusées. Il a des panneaux solaires et il a vraiment eu peur pour ses panneaux.
Mme Nicole Cattano, Municipale, peut donner un petit bout de réponse. La police est intervenue sur place. Il y a une histoire de confidentialité, elle ne sait pas qui sont ces jeunes, si ce sont des jeunes de Villars-Sainte-Croix ou d'ailleurs. Par contre, dans des collèges de l'Ouest, elle n'a pas de détail, ils ont interpellé un certain nombre de jeunes qui vont être convoqués au Tribunal des mineurs. Effectivement, ils étaient en possession de pétards non conformes, interdits en Suisse, certainement commandés par internet depuis l'étranger. Depuis que ces jeunes ont été interpellés, dans le collège en question, il n'y a plus eu de grabuge par rapport à

ces pétards. Cela a un peu calmé le jeu et elle ajoute que ces jeunes n'ont pas vraiment dû se rendre compte de l'impact de leurs actes.
M. André Favez ajoute qu'il s'agit de jeunes qui étaient à la salle en dessous. Il a franchement eu peur.
Mme Nicole Cattano, Municipale, ajoute que cela s'est fait après 22h00, une fois que le local était fermé.

M. Michel Artar revient sur le précédent Conseil où il était question que la Municipalité nous présenterait un élément sur l'état financier, l'avancement des chantiers. Qu'en est-il ?
M. Georges Cherix, Syndic, répond que la Municipalité essayera de faire cela pour la prochaine fois. Il ajoute que cela ne fait que 3 semaines qu'ils ont recommencé.

M. Axel Mailler a eu ouï-dire qu'il y a de plus en plus de casse, de vols dans le village. Il aimerait savoir si un plan pour renforcer la sécurité dans le village sera mis en place.
M. Frédéric Strittmatter, Municipal, répond qu'il y a déjà 1 ou 2 policiers qui nous sont attribués. Il a demandé que l'on augmente, suite entre autres aux pétards, des patrouilles afin que l'on vérifie ce qui se passe. Il les voit régulièrement. Il sait que notre policier, le Caporal Jan, est régulièrement ici et à pied, il fait presque du porte à porte. Il y aurait d'autres solutions qui impliquent des contraintes assez fortes : c'est le problème des caméras. Cela entraine des problèmes de susceptibilité parce que l'on veut ou pas être filmé. Quelqu'un qui n'a rien à se reprocher peut être filmé. Il ne veut pas entrer dans ce débat. Il ajoute qu'il y a peut-être une réflexion à faire en fonction de l'évolution de la situation et à long terme, à savoir si l'on entre dans ce débat. Il se réfère à certaines émissions d'actualités à la télévision, en particularité à la télévision française, on voit que souvent le système de caméras est assez bien perçu par les Autorités, parce que cela permet de remettre l'église au milieu du village pour certaines personnes.

Mme Françoise Cuérel demande si la Municipalité a son mot à dire sur les horaires du dépôt de Poste, car cela rétrécit.
M. Georges Cherix, Syndic répond par la négative.
M. Nicola Cassetta, Municipal, ajoute que la locataire fait par rapport à l'horaire qu'elle demande à la Poste.
M. Georges Cherix, Syndic, rajoute que la Poste donne son accord. La Municipalité est un peu déçue.
Mme Françoise Cuérel constate qu'il n'y a plus que trois soirs pour les personnes qui travaillent, ça rétrécit chaque fois un petit peu.
Quelqu'un dans l'assemblée dit qu'il y a la Migros qui est ouverte jusqu'à 19h00.

Mme Nadia Barbey est allée guigner le nouveau site avant ce soir, notamment le sondage PECC. Elle est très contente des résultats. Elle a constaté qu'à mesure que l'on avance dans les slides, il y a des PDF avec des graphiques, qui sont très beaux, mais l'on ne voit pas l'entier de l'énoncé. Donc, on voit le 1er et le 2ème mot, mais on ne sait pas ce que cela concerne. Elle demande s'il serait possible d'avoir des graphiques avec l'entier des libellés afin que l'on sache à quoi cela correspond.

Mme Nicole Cattano, Municipale, répond qu'elle n'a pas fait attention mais va faire le nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance à 21h19.

La Présidente	La Secrétaire
Marielle Bartolucci	Anita Cochard